

Portant validation du devis du cabinet d'étude ARWYTEC pour la rénovation de la cuisine centrale

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250926-DAJ-DEC-25-226-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025
Publication : 29/09/2025

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis du cabinet d'étude ARWYTEC pour la rénovation de la cuisine centrale ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition du devis du cabinet d'étude ARWYTEC pour la rénovation de la cuisine centrale est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition du devis du cabinet d'étude ARWYTEC pour la rénovation de la cuisine centrale d'un montant de 19 424.37€ HT.

Bernay, le 15 septembre 2025
Marie-Lyne VAGNER,
Maire

